



CONFÉRENCE

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017. 19H
SALLE DES ACTES. INSTITUT PROTESTANT
DE THÉOLOGIE. MONTPELLIER

Conscience, autorité et droit de résistance : les conséquences de la Réforme pour la formation de l'individu et le système d'Etats européens

Prof. Thomas Maissen

Directeur de l'Institut historique allemand, Paris

La question de savoir pourquoi la Réforme a eu lieu suscite des réponses différentes. Les protestants mettent l'accent sur le fait que Martin Luther a été un événement historique sans précédent et une nécessité dans l'histoire du salut. Les catholiques ont tendance à masquer les ruptures de la Réforme en soulignant ses racines médiévales et les continuités théologiques. Les chercheurs modernes ont recours à des métaphores comme « l'émergence » ou « la mutation ». Mais cette recherche des causes a du mal à expliquer pourquoi la Réforme s'est imposée dans certains territoires allemands et dans des pays européens, mais pas dans d'autres territoires présentant pourtant les mêmes structures.

Cette conférence examine le phénomène de la Réforme comme résultat de ce phénomène spécifiquement chrétien qu'est la décision. Il était inévitable que cette décision, dans l'interprétation luthérienne des évangiles, se tournât contre sa propre famille et contre la simple transmission de la foi à la génération suivante. L'époque de la Réforme a été pour le christianisme une situation d'exception dans laquelle la réforme de la communauté avec ses controverses sur la foi permettait aux laïcs de choisir – entre le luthéranisme et le papisme présentés très tôt de manière dichotomique – le message du salut le plus convaincant et les personnes qui le portaient. En tant qu'instance intérieure, la conscience individuelle se substitua aux autorités ecclésiastiques ; et, en tant qu'instance externe, l'autorité séculière – tandis qu'au débat religieux revenait le soin de montrer la voie du salut. Celui qui s'imposait dans ces débats, qu'il fût prince, conseil, chevalerie ou communauté, était prédestiné à voir reconnu comme légitime son pouvoir séculier comme protecteur de l'Église et son rôle en tant que chef dans le concert des États.

